

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à 18h03, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10	11

Date de la convocation
13/12/2024

Date d'affichage
13/12/2024

Présidence :

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance :

M. Patrick RIVARD

Participants :

M. Robert DARIEN, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaëli BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN, M. Jean-André CAHUZAC.

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Evelyne GENECQUE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY (pouvoir à M. Robert DARIEN), M. Alex BORNES (arrivé à 18h23)
M. Julien PICHOT (arrivé à 18h18)
Mme Julie DE FRANQUEVILLE

Objet de la Délibération :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2025 AVANT LE VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL

Délibération n° 2024_052

Monsieur le Maire indique que le budget général 2025 sera voté comme tous les ans après le début de l'exercice budgétaire. Comme le prévoit le 3ème alinéa de l'article L 1612-1 du C.G.C.T., l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents par 7 voix pour, 2 abstentions (Mme Frédérique SEVESTRE et M. Patrick RIVARD) et 2 contre (M. Daniel MOREAU et Mme Gwenaëli BEYE), autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 avant le vote du budget général dans les limites détaillées ci-après, et ce indépendamment des restes à réaliser.

			CRÉDITS OUVERTS EN 2024	1/4 DES CRÉDITS 2024 SUR 2025
Chap. 20	Compte			
	203	Frais d'études, recherche	1 731,00 €	432,75 €
TOTAL Chap.20			1 731,00 €	432,75 €
Chap. 204	Compte			
	204182	Subv org. Publics divers	22 100,00 €	5 525,00 €
TOTAL Chap.204			22 100,00 €	5 525,00 €
Chap. 21	Compte			
	2131	Bâtiments publics	897 729,40 €	224 432,35 €
	2152	Installations de voirie	242 478,33 €	60 619,58 €
	2181	Install. générales, agencements	10 000,00 €	2 500,00 €
	2183	Matériel informatique	1 624,00 €	406,00 €
	2184	Matériel de bureau et mobilier	7 697,23 €	1 924,31 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €	500,000 €
TOTAL Chap.21			1 161 528,96 €	290 382,24 €

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr
Rubrique : La commune / Vie municipale le : 20/12/2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative